

## **LE DÉLIT DE BIZUTAGE**

« Lors du Week-End d'Intégration, l'association organisatrice propose un jeu aux nouveaux étudiant·es : la danse du Limousin. Les étudiant·es désigné·es, s'ils ou elles sont d'accord, dansent en retirant un vêtement à chaque couplet jusqu'à finir en sous-vêtements, ou nu·es, sous les applaudissements de leurs camarades. »

Il s'agit d'un **délit de bizutage**.

Le délit de bizutage est défini dans l'article 225-16-1 du Code pénal comme « **le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive, lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire, sportif et socio-éducatif** ».

Ici, on comprend que le fait de se retrouver en sous-vêtements ou nu·e devant ses camarades est une situation humiliante pour un·e nouvel·le étudiant·e.

Par ailleurs, il est précisé dans la description de la situation que les étudiant·es avaient le choix de participer ou pas à la danse.

Le délit de bizutage peut être caractérisé même avec le consentement des personnes, du moment que l'effet de groupe met un peu de pression sur celles-ci. C'est le sens du terme, « contre son gré ou non », dans la définition du Code pénal.

Le délit de bizutage est puni de **six mois d'emprisonnement** et de **7 500 euros d'amende**.

## **HAZING OFFENCE**

*"During the integration weekend, the organisers suggest a game to new students called "la danse du Limousin". If they agree, the designated students dance, removing an item of clothing during each verse until they end up either in underwear, or naked, accompanied by a round of applause from their classmates."*

This is a **hazing offence**.

It is defined in article 225-16-1 of the penal code as **"one person leading another, be it against their will or not, to submit to or to commit humiliating or degrading acts, or to consume excessive amounts of alcohol during events or meetings in an educational, sporting, or socio-educational context"**.

Here, we can imagine that being in their underwear, or even naked, in front of their classmates would be a humiliating situation for new students.

In the description of the situation, it is specified that students could choose whether or not to participate in the dance.

Hazing offences can be qualified as such even if consent is given, if the group mentality exerts pressure on people. That is the meaning of the term "against their will or not" in the penal code.

Hazing offences carry a maximum sentence of **6 months in prison** and a **fine of 7500 euros**.